



Séance du lundi 16 décembre 2024

Date de la convocation: 10/12/2024

Date d'affichage de la convocation : 10/12/2024

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 10

Pour:10
Abstentions:0

Représentés:

Secrétaire de
séance:
CASSAGNE
Jean-Claude

Excusés: Sébastien PARDON

Absents:

Objet: Remboursement site web mairie - DE_2024_015

Monsieur le Maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Madame Laurence MASSEY, adjointe au maire, explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie créé par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire, ainsi que la souscription du domaine.

Le montant du forfait pour l'année 2024/2025 s'élève à 158,40€ (facture n° 1139538625 du 02/10/2024)

Le montant de la souscription du domaine pour l'année 2024/2025 s'élève à 21,00€ (facture n° 1140627903 du 09/10/2024). Soit un total de 179,40€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE du remboursement de la somme avancée de 179,40€ à Monsieur Guy FAVAREL, maire,

MANDATE la 1^{ère} Adjointe de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture
et Publication le 17/12/2024